Département du Maine-et-Loire (49)

SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Loire-Longué

Commune de Mouliherne - Bourg

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Arrêté	Approbation
05/03/2020	01/07/2021

Echelle 1:2500ème

DGFiP Cadastre © 02/2021

Commune : Mouliherne
Planche N° 5 / 5

Nombre total de plans du PLUi : 34

CITADIA
[L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

LEGENDE

Zonage

- Zones U et AU
- Zone N
- Zones NZ, NP et NJ
- Autres zones N
- Zone A
- Zones AZ et AZ1
- Autres zones A

Prescriptions

- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue préservé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux conservé au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Jardin ou espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides repérées au titre de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme et L.211-1 du Code de l'Environnement

Information

- Périmètre de protection des captages d'eau potable (servitude d'utilité publique AS1)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Rouge
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Bleu
- Limite communale

Définition du zonage

Zone	Définition
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine périphérique
UBj	Sous-secteur où les constructions d'habitation sont interdites
UE	Zone urbaine à vocation équipement
UH	Zone urbaine liée aux villages et hameaux
UY	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UYa	Sous-secteur concernant l'Actiparc de Jumelles
UYc	Sous-secteur à vocation d'activités économiques commerciales
UYn	Sous-secteur à vocation d'activités économiques non nuisantes
1AUH	Zone à urbaniser à vocation habitat
1AUY	Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
2AUE	Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
2AUh	Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
A	Zone agricole
AZ1	Zone agricole avec une sensibilité patrimoniale
Ace	Zone agricole liée à un centre équestre
AY	Zone agricole liée à des activités économiques implantées
AYa	Sous-secteur permettant uniquement l'évolution du bâti existant
N	Zone naturelle
NZ	Zone naturelle avec une sensibilité patrimoniale
NP	Zone naturelle de protection stricte de la Loire et de ses abords
NC	Zone naturelle liée aux exploitations de carrières
NE	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Ngv	Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
NJ	Zone naturelle liée à la nature en ville
NL	Zone naturelle liée aux espaces de loisirs
NR	Zone naturelle liée à un centre religieux
NT	Zone naturelle liée à des activités touristique
NV	Zone naturelle liée à une aire d'autoroute

0 50 100 m